

# Qu'est-ce que la sécurité nationale ?

**Thierry Balzacq**

DANS **REVUE INTERNATIONALE ET STRATÉGIQUE** 2003/4 n° 52 , PAGES 33 À 50  
ÉDITIONS **IRIS ÉDITIONS**

**ISSN 1287-1672**

**ISBN 2130540980**

**DOI 10.3917/ris.052.0033**

**Date de mise en ligne : 01/03/2008**

**Article disponible en ligne à l'adresse**

<https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2003-4-page-33?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour IRIS éditions.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## Qu'est-ce que la sécurité nationale ?\*

Thierry Balzacq\*\*

Trois facteurs, dont la combinaison esquisse les contours de la complexité de chacun, ont substantiellement transformé l'analyse et les pratiques de la sécurité nationale ces dernières années, à savoir le déclin de la souveraineté nationale, l'accroissement sans précédent de la densité interactionnelle<sup>1</sup> au niveau transnational, et l'éclatement conflictuel de la scène internationale, sous-tendue par des dynamiques identitaires<sup>2</sup>. Ces constats donnent clairement à entendre que le renversement notoire des dynamiques politiques de la sécurité exige un réexamen analytique et conceptuel qui, en dernière instance, a des incidences sur la manière dont la sécurité s'enseigne, se pense et se pratique. Toutefois, alors que les différentes métamorphoses affectant la configuration et la nature du système international sont relativement bien étudiées, l'examen du groupe lexical « sécurité nationale », sur lequel ces différents travaux reposent, est resté somme toute très parcimonieux. Cet article cherche à remédier à cette négligence en situant la réflexion à l'interface de l'analytique et du travail de définition. Autrement dit, bien qu'elle se nourrisse de quelques points pratiques illustrant notre propos, la perspective adoptée est résolument plus analytique qu'empirique ou descriptive. Selon Carl Gustav Hempel, « l'explication [...] est une tentative de spécifier la structure logique d'expressions données. En prenant ses distances des contenus habituels des termes, l'explication vise à réduire les limites, les ambiguïtés et les inconsistances de leur usage ordinaire en proposant une

\* Cet article peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de l'IRIS : [www.iris-france.org](http://www.iris-france.org).

\*\* L'auteur est actuellement Firmin van Brée Fellow of the Hoover Foundation de la Belgian American Educational Foundation Harvard University. Cet article a été rédigé alors qu'il était encore chercheur en relations internationales à l'Université de Cambridge et au Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI) de l'Université catholique de Louvain. Le texte a par ailleurs bénéficié du soutien, des commentaires et des critiques de Amine Aït-Chaalal, Christophe Dubois et Sarah Léonard. Qu'ils en soient remerciés. Thierry Balzacq peut être contacté aux deux adresses suivantes : [tb277@cam.ac.uk](mailto:tb277@cam.ac.uk) ou [braspen@fas.harvard.edu](mailto:braspen@fas.harvard.edu).

1. Selon Émile Durkheim, « l'accroissement du volume et de la densité dynamique des sociétés modifie fondamentalement leur existence collective ». Cette citation soulève deux questions : qu'est-ce que le volume et qu'est-ce que la densité dynamique ? Par volume, É. Durkheim désigne le nombre d'unités sociales pertinentes. La densité dynamique, c'est la quantité, la vitesse et la diversité agrégées des transactions qui se déroulent au sein d'une société. Chacun des deux volets, « volume » et « densité dynamique », est capable de provoquer un changement à l'intérieur du système social et de réordonner la distribution des droits et des obligations, mais aussi de créer de nouvelles failles. La limite de cette idée est que la densité interactionnelle n'est surtout utile que sur le plan intuitif. D'un point de vue théorique, elle rencontre un écueil parce que É. Durkheim n'a jamais spécifié, à notre connaissance, comment on la mesure et quelles en sont les unités de mesure. Voir Émile Durkheim, *The Rules of Sociological Method [Les règles de la méthode sociologique]*, New York, Free Press, 1938 [1895], p. 115.

2. Voir, notamment, Bertrand Badie, Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Dalloz/Presses de la FNSP, 1992 ; François Thual, *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses, 1995 ; James N. Rosenau, *Turbulence in World Politics : A Theory of Change and Continuity*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1990.

réinterprétation qui cherche à rehausser la clarté et la précision de leur signification »<sup>1</sup>. Ainsi, en partant d'une vision de la sécurité comme notion « essentiellement contestée », nous porterons notre attention sur les sens attribués à la « sécurité nationale » afin d'en apprécier la portée. Cela est le versant conceptuel de notre démarche. Cette orientation est motivée par un élément important : malgré le fait que la méthode conceptuelle soit en réalité la manière idoine d'approcher le domaine des études de sécurité avant de passer aux différents niveaux d'analyse, peu d'auteurs se sont réellement essayés à l'exercice avant les années 1980, en grande partie à cause de la déconcertante plasticité sémantique du terme « sécurité ». La partie analytique est une lecture de la sécurité nationale sous l'angle de la « sectorisation »<sup>2</sup>, c'est-à-dire de la volonté d'étendre l'application du concept de sécurité à d'autres domaines que le domaine politico-militaire : l'économique, le sociétal et l'environnemental<sup>3</sup>. Elle peut être perçue comme l'esquisse d'un cadre méthodologique utile à la compréhension de la sécurité nationale contemporaine. Ainsi, dans les sections subséquentes de cet article, nous tenterons de répondre à trois questions qui, dans une large mesure, structurent l'étude et la pratique de la sécurité, tant au niveau interne qu'externe, à savoir qu'est-ce que la « sécurité » et, par ricochet, qu'est-ce que la « sécurité nationale » ? Comment peut-elle être analysée aujourd'hui ? Et quels en sont les principaux déterminants ?

#### À PROPOS D'UNE INCERTITUDE CONCEPTUELLE

Définir la « sécurité » n'est pas sans péril. Non pas tant à cause de son insertion dans la plupart des domaines de la vie sociale, mais surtout parce que le concept est lui-même susceptible d'être connoté idéologiquement. Cette tonalité idéologique, qui empêche tout réel consensus à son sujet, l'élève au rang de « concept essentiellement contesté »<sup>4</sup>. Le problème se complique lorsque l'on veut définir la « sécurité nationale ». La contiguïté de deux concepts dont l'essence est proprement contestée resserre le corset généré par le caractère insoluble du débat. Une raison majeure justifie ce sentiment. Elle tient à la nature de l'État qui recouvre à la fois une idée, une institution et une base physique<sup>5</sup>. L'État est en même temps une structure organisationnelle complexe, une collectivité et un instrument de politique. En ce sens, l'État est donc d'abord un *instrument* de promotion de la sécurité avant d'être le sujet ou le référent de la sécurité. Il est l'organe qui assure la médiation entre l'intérêt national, défini de façon unitaire, et les intérêts des communautés en son sein. Par conséquent, l'intérêt national peut se retrouver – et se retrouve souvent – en compétition avec les besoins des membres de l'entité étatique. En définitive, le postulat réaliste et néo-

1. La traduction est de l'auteur. Cette règle s'applique aux autres citations en langue étrangère, sauf s'il est spécifié autrement. Carl Gustav Hempel, *Fundamentals of Concept Formation in Empirical Science*, Chicago, Chicago University Press, 1952, p. 12.

2. Le concept de « sectorisation » que nous avons développé est un néologisme utilisé pour son caractère pratique.

3. Consulter, par exemple, Sean M. Lynn-Jones, Steven E. Miller (eds.), *Global Dangers. Changing Dimensions of International Security*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1995 ; Barry Buzan, Ole Waever, Jaap de Wilde, *Security : A New Framework for Analysis*, Boulder (Col.), Lynne Rienner, 1998. En français, voir Charles-Philippe David, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

4. Walter Bryce Gallie, « Essentially Contested Concepts », *Proceedings of the Aristotelian Society*, New Series, n° 56, 1956, p. 167-198.

5. Voir Barry Buzan, *People, States, and Fear : An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Londres, Longman, 2<sup>e</sup> éd., 1991, p. 65-96 ; Bill McSweeney, *Security, Identity and Interests. A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 84.

utilitariste<sup>1</sup> de l'État comme *sujet* de sécurité pose problème<sup>2</sup>. La solution partielle et provisoire serait alors d'accepter ce que Bill McSweeney appelle la « dualité ontologique » interne, qui se définit comme suit : « L'État est l'instrument de sécurité et les individus en sont les sujets. »<sup>3</sup> Ceci n'est que très peu satisfaisant. En revanche, il est plus important de relever qu'en Relations Internationales<sup>4</sup>, un tel débat conceptuel autour du concept de sécurité n'existe pas. Au contraire, la discipline est caractérisée par un ensemble de définitions qui n'entrent pas en réel dialogue « agonistique »<sup>5</sup>, chaque auteur préférant son concept à celui des autres sans pour autant expliquer en quoi le sien serait plus robuste. Le débat sur le concept de « sécurité » s'apparente à celui « des intérêts, des goûts et des attitudes »<sup>6</sup>, en bref, tout ce que Walter Bryce Gallie rejette.

Enfin, ce n'est pas parce qu'un concept est déclaré « essentiellement contesté » qu'il interdit toute tentative d'éclaircissement. Au contraire, en vertu de sa nature et des principes de W. B. Gallie, le concept essentiellement contesté doit être articulé, entrer en discussion sur le terrain de l'irrésolu et accepter le jeu de la contestation pour un prix qui en vaut la peine : une plus grande clarté conceptuelle pour tous et des politiques adaptées. Affirmer le contraire reviendrait à adopter une position rigide de la contestabilité proche d'un relativisme absolu, frôlant même le nihilisme, puisque aucune conception de la sécurité ne serait plus digne de discussion pour apprécier la valeur du rang qu'elle occupe<sup>7</sup>. C'est pourquoi la posture adoptée dans ce texte est plutôt souple et flexible. Elle permet de distinguer, au travers d'une lecture critique des définitions émises, laquelle est la plus appropriée parmi celles qui existent à un moment donné et celle qui est inacceptable ou très peu opérationnalisable. Néanmoins, elle reconnaît qu'un niveau de perfection analytique est difficilement, voire jamais, réalisable.

#### LA SÉCURITÉ, BRÈVE HISTOIRE D'UN OXYMORE

L'étymologie latine de « sécurité » révèle une contradiction intrinsèque, presque un oxymore, un choc entre la particule *sine* (sans) et l'idée de *cura* (soin). Les deux éléments mis ensemble (*sine + cura*) donnent à la sécurité un sens déconcertant : l'absence de soin, c'est-à-dire le contraire de ce qu'elle veut dire aujourd'hui, un *état* dans lequel « on » a rien à craindre. La sécurité, pour dédire Cicéron, ne désignait donc pas « l'absence d'anxiété dont dépend une vie heureuse »<sup>8</sup>, un état de quiétude intérieure, de sérénité et d'équilibre. Ce sens ne s'imposera que bien plus tard.

Durant le XVII<sup>e</sup> siècle, la sécurité, qui avait atteint son apex usuel, se référait au sentiment d'excès de confiance<sup>9</sup>. Ce qui affleure ici est une distinction nette entre la

1. Sur le néo-utilitarisme, voir John Gerard Ruggie, *Constructing the World Polity : Essays on International Institutionalization*, Londres, Routledge, 1998, p. 1-39.

2. Voir B. McSweeney, *op. cit.*, p. 84 et s.

3. *Ibid.*, p. 85.

4. Les majuscules désignent la « discipline » alors que les minuscules renvoient à la sphère d'action.

5. C'est-à-dire dans le respect des opinions guidées par la recherche constante de ce qui est acceptable et s'approche asymptotiquement de la « vérité ».

6. David Allen Baldwin, « The Concept of Security », *Review of International Studies*, vol. 23, n° 3, 1997, p. 11.

7. John N. Gray, « On the Contestability of Social and Political Concepts », *Political Theory*, vol. 5, 1977, p. 330-348.

8. Cicéron, « Tusculan Disputations », v. 42. Cité par Emma Rothschild, « What is Security ? », *Daedalus*, vol. 124, n° 3, été 1995, p. 61.

9. Le concept aurait pénétré en France entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Voir Jean Delumeau, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989, p. 13.

sécurité – le sentiment subjectif – et la sûreté – la réalité objective –, ce qui libère les deux concepts du mécanisme fusionnel – *securitas* – dans lequel ils étaient plongés, surtout depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Claude Favre de Vaugelas reconstitue cette dissociation pratique dans les termes suivants : « La sécurité, c'est quelque chose de différent de *seureté*, d'*assurance* et de *confiance*, mais il me semble qu'il approche plus de confiance, et que sécurité veut dire comme *une confiance seure* ou *asseurée*, ou bien *une confiance que l'on croit estre seure*, encore qu'elle ne le soit pas. »<sup>1</sup> Le traité sur *Les passions de l'âme* de René Descartes abonde dans un sens similaire : « Lorsque l'espérance est si forte qu'elle chasse entièrement la crainte, elle change de nature et se nomme sécurité ou assurance. »<sup>2</sup> Par ailleurs, le *Dictionnaire des synonymes* de Benjamin Lafaye, en partant du constat que cet état d'âme d'absolue quiétude est ruineux, note à deux reprises, de manière négative : « Ils croiront pouvoir être tranquilles sur leur état et vivre dans une pleine sécurité au milieu de tant de sujets de trembler (Bossuet) » et « Les Carthaginois s'avancèrent avec le désordre que donne la confiance [...]. Ils furent mis en déroute. Rentrés dans le camp, ils ne prévirent pas devoir être attaqués ; et cette sécurité acheva de les perdre (Condillac). »<sup>3</sup> Ce qui fit dire à Francis Quarles que la sécurité était une source de perdition pour les individus. Par conséquent, il déclara que la meilleure « voie menant à la sûreté était de ne jamais être sécurisé »<sup>4</sup>. Ce sens devint hors d'usage vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré la persistance de quelques emplois sporadiques. Ce glissement était en grande partie dû au fait que, dès la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la sécurité a commencé à renvoyer au moyen de protection, à un objet qui sécurise, qui rend fiable. Cependant, il existe très peu de traces de cet usage. En réalité, il faudra attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour rencontrer l'une de ses articulations les plus explicites par Alexander Webster pour lequel « une flotte constitue la sécurité de la Grande-Bretagne »<sup>5</sup>. Métaphoriquement, la sécurité devint un bien qui dénotait une entité visible et solide, laquelle soustrayait la vie et les biens à la menace externe<sup>6</sup>.

Au niveau de la conceptualisation politique, on peut distinguer deux ruptures significatives. La première a lieu entre la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est associée à l'idée de la sécurité comme « un objectif commun aux individus, groupes et États »<sup>7</sup>, matérialisé par le tissage de liens entre ces trois catégories. Pour Friedrich Leibniz, « la définition de l'État [...], ce que le latin appelle la *République*, c'est une [...] société dont l'objectif commun est la sécurité »<sup>8</sup>. Dans cette tradition, l'État n'est ni le référent ni, pour le formuler autrement, le sujet ultime de la sécurité, encore moins une fin en soi<sup>9</sup>.

La Révolution française marque la deuxième rupture en faisant de la sécurité un domaine réservé de l'État, protégé par la force des moyens militaires et/ou diplomati-

1. Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, fac-similé de l'édition originale [1647], publié par Jeanne Streicher, Paris, Droz, 1934, p. 44. Cité par J. Delumeau, *op. cit.*, p. 11.

2. René Descartes, *Les passions de l'âme* (art. 166) in *Œuvres et lettres*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1952, p. 775-776. Cité par J. Delumeau, *op. cit.*, p. 11.

3. Cité par J. Delumeau, *op. cit.*, p. 20.

4. Francis Quarles, *Enchiridion*, IV, LXIII, 1654. Cité dans *The Oxford English Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, 2<sup>e</sup> éd., 1989, p. 851.

5. Alexander Webster, *Sub Voce*, 1828-1832. Cité dans *The Oxford English Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, 2<sup>e</sup> éd., 1989, p. 854.

6. La protection pouvait aussi être assurée par des biens immatériels tels que l'épargne, assurant un certain sentiment de sécurité vis-à-vis des aléas de l'existence.

7. E. Rothschild, « What is Security ? », *op. cit.*, p. 61.

8. Friedrich Leibniz, Lettre de 1705 parue dans *Die Werke Von Leibniz*, vol. IX, édité par Onno Klopp, Hannover, Klindworth, 1864-1873, p. 143.

9. B. McSweeney, *op. cit.*, p. 19.

ques. Dans le sillage de Thomas Hobbes, Adam Smith est le principal auteur à avoir plaidé en faveur d'un tel décentrement de la sécurité de son axe libéral, en la réorientant dans deux sens : l'État devient l'acteur principal « chargé de protéger la société de la violence et de l'invasion des autres sociétés »<sup>1</sup> et, de manière plus radicale, la liberté des individus est soumise à la sécurité de l'État qui, pour l'assurer, doit recruter une armée. En définitive, la sécurité, « l'idée maîtresse de la tradition libérale », est devenue une condition de l'État et les individus sont sécurisés si et seulement si l'État est sécurisé. Il devient donc possible de soutenir que la Révolution française n'a fait qu'amplifier et renforcer la tendance selon laquelle « la sécurité des individus devait être subsumée, en tant qu'épigramme politique, à la sécurité de la nation »<sup>2</sup>. Par la suite, l'État se verra investi, en vertu d'un contrat social, du monopole de l'action sécuritaire. Avec Jean-Jacques Rousseau, la sécurité deviendra « le problème fondamental auquel l'institution étatique doit apporter une solution »<sup>3</sup>.

L'idée de sécurité nationale s'enracine donc dans cette histoire. Cependant, il n'existe pas de consensus sur la question de savoir quand est intervenu le tournant conceptuel menant à la notion telle qu'elle est entendue aujourd'hui. Trois propositions se partagent le champ dissensuel. Selon Helga Haftendorn, la sécurité nationale est le produit direct de l'institutionnalisation progressive de l'État souverain depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Quant à Ernest May, il décèle l'usage du concept de « sécurité nationale » dans la doctrine politique réactive dévouée à la protection de la souveraineté étatique, qui se serait développée surtout après la Seconde Guerre mondiale<sup>5</sup>. Enfin, liée à la deuxième proposition, l'idée de sécurité nationale a émergé aux États-Unis après 1945 comme une expression forte de la remise en cause du cadre restreint des études et des politiques de défense<sup>6</sup>. Le but de ce tournant sémantique était de resserrer les liens entre les activités défensives de l'État et celles du département d'État, afin d'établir la politique étrangère des États-Unis au sein d'un cadre politique plus large que celui dessiné symboliquement par la notion d'intérêt national<sup>7</sup>.

Qu'est donc la sécurité nationale ? Autant la clarification conceptuelle est absente, autant il existe plusieurs définitions de la sécurité nationale et internationale, sans une réelle interaction. Notons-en quelques-unes. Penelope Hartiand-Thunberg écrit : « La sécurité nationale est la capacité d'une nation à poursuivre avec succès ses

1. Adam Smith, *An Inquiry Into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Oxford, Clarendon Press, 1976, p. 689.

2. E. Rothschild, « What is Security ? », *op. cit.*, p. 64.

3. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social* in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « La Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 486.

4. Helga Haftendorn, « The Security Puzzle : Theory-Building and Discipline-Building in International Security », *International Studies Quarterly*, vol. 35, n° 1, mars 1991, p. 3-17.

5. Ernest May, « National Security in American History », in Graham T. Allison, Gregory F. Treverton (eds.), *Rethinking America's Security : Beyond Cold War to New World Order*, New York, Norton, 1992, p. 235.

6. Walter Lippmann, *US Foreign Policy. Shield of the Republic*, Boston (Mass.), Little/Brown, 1943.

7. La définition de Walter Lippmann, l'une des premières, reflète ainsi l'attachement à l'intérêt national. Selon lui, « une nation possède la sécurité lorsqu'elle n'est pas contrainte de sacrifier ses intérêts légitimes afin d'éviter la guerre, et est capable, s'il y a un obstacle, de les préserver à travers la guerre » (W. Lippmann, *ibid.*, p. 5). En 1947, le Congrès américain adopta le *National Security Act* (NSA) dont le but était de « subvenir à l'établissement de politiques intégrées et de procédures pour les départements, corps et fonctions du gouvernement liés à la sécurité nationale » (section 2). Le NSA a également établi à la fois la Central Intelligence Agency (CIA) et le National Security Council (NSC) dont le rôle est « de conseiller le président sur l'intégration des politiques, internes, étrangères et militaires liées à la sécurité nationale » (section 101 a). Voir Marcus G. Raskin, *The Politics of National Security*, New Brunswick (NJ), Transaction Publishers, 1979, p. 32.

intérêts nationaux tels qu'elle les voie à n'importe quel endroit du monde.»<sup>1</sup> Selon Giacomo Luciani, « la sécurité nationale, c'est la capacité de résister à toute agression étrangère »<sup>2</sup> Pour Frank N. Trager et Frank L. Simonie, « la sécurité nationale est cette partie de la politique gouvernementale qui a comme objectif central la création de conditions nationales et internationales favorables à la protection et à l'extension de valeurs vitales nationales contre des adversaires existants ou potentiels »<sup>3</sup>. Arnold Wolfers, quant à lui, établit une distinction : « Dans un sens objectif, la sécurité mesure l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises ; dans un sens subjectif, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées. »<sup>4</sup> Pour Ole Waever, « on peut considérer la "sécurité" comme ce qui est appelé dans la théorie du langage un acte du discours [...]. C'est l'articulation elle-même qui est l'acte [...]. En disant "sécurité", un représentant de l'État déplace le cas particulier dans un espace défini, exigeant des moyens spéciaux pour mettre un terme à ce développement »<sup>5</sup>. Enfin, selon Barry Buzan, « dans le cas de la sécurité, la discussion consiste à se soustraire à la menace. Dans le contexte du système international, la sécurité désigne la capacité des États et des sociétés à préserver l'autonomie de leur identité et leur intégrité fonctionnelle »<sup>6</sup>.

Ces définitions appréhendent toutes le concept à travers un ou plusieurs biais restrictifs<sup>7</sup>. Relevons-en quelques-uns. Les trois premières définitions tombent facilement dans la catégorie d'une vision réaliste de la politique internationale au sein de laquelle l'objectif de l'État est la quête de la puissance à travers l'intérêt national. Elles restreignent considérablement le champ d'application du concept de « sécurité nationale ». Par ailleurs, la définition de F. N. Trager et de F. Simonie recèle l'inconvénient d'être élitiste et bureaucratique. Ils font de la sécurité nationale un pur instrument de promotion et d'extension des « valeurs nationales vitales ». Cette idée peut être interprétée comme étant la manifestation d'une volonté de puissance impérialiste. En effet, parmi les valeurs nationales, il y a assurément l'idéologie organisatrice de l'État. Un État, à mesure que sa puissance croît, peut être amené à penser que sa culture et son mode de gouvernement sont les parangons à suivre pour un meilleur développement économique et social. À cet égard, l'antiaméricanisme manifeste dans certaines régions d'Europe et du Sud est en très grande partie basé sur ce genre de ressentiment.

La définition de O. Waever, qui a suscité tout un courant de recherches et a été au cœur du foisonnement littéraire de ce que l'on a appelé depuis lors l'« école de

1. Penelope Hartland-Thunberg, « National Economic Security : Interdependence and Vulnerability », in Frans A. M. Alting von Geusau, Jacques Pelkmans (eds.), *National Economic Security*, Tilburg, John F. Kennedy Institute, 1982, p. 50.

2. Giacomo Luciani, « The Economic Content of Security », *Journal of Public Policy*, vol. 8, n° 2, 1989, p. 151.

3. Frank N. Trager, Frank L. Simonie, « An Introduction to the Study of National Security », in Frank N. Trager, Philip S. Kronenberg (eds.), *National Security and American Society*, Lawrence, University Press of Kansas, 1973, p. 36.

4. Arnold Wolfers, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins University Press, 1962, p. 150.

5. Ole Waever, *Security, the Speech Act. Analyzing the Politics of a Word*, Working Papers, n° 19, Copenhagen, Centre for Peace and Conflict Research, 1989, p. 5-6 ; Ole Waever, « Securitization and Desecuritization », in Ronnie D. Lipschutz (ed.), *On Security*, New York, Columbia University Press, 1995, p. 46-86.

6. B. Buzan, *op. cit.*, 1991, p. 18-19.

7. On pourrait y ajouter la définition de Dominique David, qui propose de considérer la sécurité « au sens le plus large du terme [...] comme l'état d'un sujet qui s'estime non menacé par tel ou tel danger, ou pense avoir les moyens d'y répondre si ce danger vient à devenir actuel ». Voir Dominique David, « Sécurité », in Thierry de Montbrial, Jean Klein (sous la dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, PUF, 2000, p. 500.

Copenhague », recèle aussi un piège<sup>1</sup>. Si le politique dit « sécurité » et qu'une audience « significative » y adhère, l'objet désigné par le discours devient un enjeu de sécurité et, en vertu de cette génération linguistique spontanée, le politique peut exiger des pouvoirs extraordinaires pour contrer la menace qu'il a plongée dans les eaux baptismales « sécuritaires ». Cette définition n'est que *partiellement* vraie et *partialement* utile. Elle est partiellement vraie dans la mesure où certaines questions de sécurité n'ont pas besoin d'être articulées avant que l'on sache qu'un problème existe. Le cas des menaces naturelles, par exemple, est assez typique. Un typhon ou un tremblement de terre peuvent être traités comme des questions de sécurité sans articulation légitimatrice. Ce sont des facteurs de sécurité en eux-mêmes. La définition de O. Waever est partialement utile parce qu'elle *s'arrête* aux actes du discours qui font qu'une question devient sécurisée si une élite décide d'en parler dans ce sens. Toutefois, ce concept suggère, surtout dans son insertion au sein de l'école de Copenhague, de réconcilier État et société ou, pour le formuler autrement, les préoccupations de la souveraineté et de l'identité. L'identité est entendue ici comme une habilitation sémantico-pragmatique d'une communauté spécifique à dire « nous » et, en conséquence, à s'opposer aux « autres »<sup>2</sup>. Ce qui est au centre de l'analyse proposée par la « coterie de Copenhague »<sup>3</sup>, ce sont à la fois les origines, les structures et les dynamiques de formation des identités collectives et la connexion entre celles-ci, les intérêts et les menaces potentielles qui pourraient grever leur plein épanouissement<sup>4</sup>. Cette endogénéisation de l'identité et, partant, de l'intérêt, se double d'une interrogation sur la construction discursive de la menace, expliquant l'utilisation du concept de « sécuritisation », c'est-à-dire la désignation d'un objet comme étant une menace, par une autorité légitime et acceptée comme telle par une audience significative<sup>5</sup>. Les questions analytiques, dont découlent des répercussions politiques et éthiques, peuvent être articulées de la façon suivante : qui peut parler efficacement de sécurité, sur quelles questions, à quelles conditions, dans quels contextes, et avec quels effets ?

Il existe une différence notable entre la « sécurisation » et la « sécuritisation ». Le premier terme – qui nous est d'ailleurs plus familier – renvoie au fait de rendre plus sûrs un objet, un espace ou un sujet donné. Quant au second concept, la sécuritisation, il est la construction pragmatique-linguistique qui transforme un sujet donné, *a priori* sans ou d'un enjeu limité, en question de sécurité. En d'autres termes, la sécuritisation *actualise* rhétoriquement une anxiété, une situation d'incertitude, alors que la sécurisation est l'art de sécuriser, c'est-à-dire l'art de mobiliser un ensemble

1. Cette école regroupe notamment les travaux suivants : Ole Waever, Pierre Lemaitre, Elzbieta Tromer (eds.), *The European Polyphony. Perspective Beyond East-West Confrontation*, Londres, Macmillan, 1989 ; Barry Buzan, Morten Kelstrup, Pierre Lemaitre, Elzbieta Tromer, Ole Waever, *The European Security Order Recast : Scenarios for the Post-Cold War Era*, Londres, Pinter, 1990 ; Ole Waever, Barry Buzan, Morten Kelstrup, Pierre Lemaitre, *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, New York, St Martin's Press, 1993 ; B. Buzan, O. Waever, J. de Wilde, *op. cit.*, 1998. Sur cette école, ses tendances, ses errances conceptuelles et ses contradictions, voir Jef Huysmans, « Revisiting Copenhagen. Or, On the Creative Development of a Security Studies Agenda in Europe », *European Journal of International Relations*, vol. 4, n° 4, 1998, p. 479-505.

2. Sur le « nous spécifique », voir Taoufik Bourgo, Frédéric Ramel, « Les perceptions de la menace en Méditerranée dans l'après-guerre froide : regards croisés », in Michèle Bacot-Déciaud, Jean-Paul Joubert, Marie-Claude Plantin (sous la dir.), *La sécurité internationale d'un siècle à l'autre*, Paris, L'Harmattan, coll. « Raoul-Dandurand », 2002, p. 408-410.

3. Selon la caractérisation peu élégante de Iver B. Neumann, « Self and Other in International Relations », *European Journal of International Relations*, vol. 2, n° 2, 1996, p. 139-174.

4. Keith Krause, « Critical Theory and Security Studies : The Research Programme of "Critical Security Studies" », *Cooperation and Conflict*, vol. 33, n° 3, 1998, p. 312. Voir également O. Waever, B. Buzan, M. Kelstrup, P. Lemaitre, *op. cit.*, 1993, p. 17 et 95-96.

5. B. Buzan, O. Waever, J. de Wilde, *op. cit.*, 1998, p. 23-26.

de moyens financiers et humains afin de mettre en œuvre une gamme de pratiques permettant de fiabiliser un espace sociopolitique spécifique. Dans la plupart des cas, la sécuritisation précède la sécurisation. En tant qu'objectivation rhétorique de la sécurité, la sécuritisation annonce la sécurisation ou la mobilisation de moyens *extra*-ordinaires pour une situation *décrétée* hors limites<sup>1</sup>. Cependant, la notion de sécuritisation, quelle qu'en soit par ailleurs l'utilité analytique, apporte peu au fait que le « réceptacle » du discours interprétera la question comme étant une source d'insécurité. On peut éventuellement s'en accommoder. En revanche, il faut bien comprendre que les actes du discours sont imparfaits. Ils sont rhétoriques et donc conceptuels. Or le mécanisme de compréhension n'est pas simplement conceptuel, il est aussi, et en première instance, préconceptuel. C'est la préconceptualité, formée dans l'interaction avec notre environnement physique et social, qui structure la manière dont des concepts, des lieux et des expériences font sens pour nous. Qu'est-ce qui nous dit que l'orateur X et l'auditeur Y ont la même base préconceptuelle pour interpréter Z comme une question de sécurité ? C'est présupposer d'un pouvoir immense de X sur Y. Cela nous conduit aux confins de la psychologie cognitive, dont le but ultime est de dévoiler les structures intrinsèques du concept de « sécurité »<sup>2</sup>.

La définition de B. Buzan n'est guère plus satisfaisante. La raison en est qu'il n'est pas facile de se « soustraire » à la menace de manière absolue. Il y a toujours un espace de doute qui s'ouvre comme une zone de recherche pour l'action efficace. Et, en général, chaque solution à une menace est le point de départ d'une autre. Les systèmes politiques et socio-économiques constituent un nœud indicible de menaces auxquelles on ne peut se « soustraire » de façon absolue, mais que l'on gère au quotidien. L'autre élément foncièrement problématique chez B. Buzan est l'absence de définition des termes « autonomie d'identité » et « intégration fonctionnelle ».

Enfin, examinons la définition de Arnold Wolfers. Formulée en 1952, elle semble présenter moins de problèmes et donc plus de potentialités analytiques que les précédentes. En effet, cette délimitation du concept est intéressante pour deux raisons essentielles, enveloppées dans un souci de « spécification ». Ainsi, selon A. Wolfers, la sécurité est un « concept ambigu » si l'on ne répond pas à deux questions essentielles : la sécurité pour qui et la sécurité pour quelles valeurs et par rapport à quelles menaces ? La première question consiste à clarifier le référent ou le sujet de la sécurité (individu, État, région, système international, etc.). Quant à la seconde, elle nous pousse à spécifier le secteur concerné (économique, environnemental, politique, social, etc.) et surtout, quelle valeur est menacée par l'ébranlement d'un des secteurs susdits<sup>3</sup>. C'est le problème de la sectorisation. La partie suivante discute de cette question et montre ses risques. Elle étudie en outre chacun des secteurs spécifiés afin de dévoiler leur logique interne et leurs points de vulnérabilité.

1. L'interprétation et la traduction proposées ici diffèrent de celles de Charles-Philippe David et de Jean-Jacques Roche telles que présentées dans *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien, 2002, p. 106. Elles sont, en revanche, plus proches de l'interprétation fournie par Ayse Ceylan, « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres », *Cultures & Conflits*, n° 31-32, automne-hiver 1998, p. 39-62 ([www.conflits.org](http://www.conflits.org)).

2. Un tel exercice a été esquissé par Paul A. Chilton, *Security Metaphors : Cold War Discourse from Containment to Common House*, New York, Peter Lang, 1996.

3. D. A. Baldwin, « The Concept of Security », *op. cit.*, p. 13.

## LA «SECTORISATION» ET SES LIMITES

*Le couple menaces-vulnérabilités*

Sans conteste, la sécurité nationale s'étudie en termes de menaces et de vulnérabilités. La fonction de sécurité d'un État répond souvent à une évaluation de ce couple qui conditionne, en dernière instance, son effectivité. Le problème est que même s'il est relativement aisé d'évaluer la vulnérabilité, il est beaucoup plus complexe d'apprécier la menace. Deux raisons expliquent cette difficulté. La première est liée à ce que nous appelons « la volatilité de la perception », qui évolue entre le subjectif et l'objectif. Par « volatilité de la perception », nous entendons deux choses : l'impossibilité de savoir de manière absolue si une entité représente ou non une menace, et l'inclination des acteurs politiques à *surfer* sur les menaces et à exagérer ou minimiser leur portée réelle, selon l'enjeu politique du moment. De plus, la perception de la menace, lorsqu'elle est voilée par la peur ou par l'angoisse, sape les capacités rationnelles des différents acteurs socio-économiques et paralyse toute tentative de formuler des politiques adéquates. Le deuxième écueil dans l'évaluation de la menace se situe dans la détermination du degré suffisant de menace qui risque de porter atteinte à un point vital de l'État<sup>1</sup>. Comment peut-on dissocier les défis « normaux », qui surviennent en vertu de la structure anarchique du système international, de ceux qui visent vraiment la substance de l'État ? Y a-t-il un instrument de mesure permettant aux décideurs de déterminer quand une menace est inhérente au cours de la vie internationale et quand elle devient sérieuse ? Qu'est donc devenu le champ de la sécurité nationale ?

*Verticalité et horizontalité analytiques*

L'étendue de la sécurité nationale est tout simplement immense. Néanmoins, le référent-État de la sécurité nationale fait face à quatre secteurs distinguables dans l'abstrait, mais noués dans la réalité. Ce sont en fait des secteurs prioritaires qui semblent être des vecteurs de vulnérabilités accentuées : les secteurs économique, environnemental, politique et sociétal. La sécurité économique concerne la capacité de l'État à accéder aux ressources stratégiques et aux marchés nécessaires au maintien de sa puissance et de son bien-être. La sécurité environnementale ressortit à la qualité de la biosphère comme prérequis à la continuité d'une « vie authentiquement humaine sur Terre »<sup>2</sup>. La sécurité politique porte sur la stabilité idéologique, institutionnelle et physique de l'État. Elle recouvre aussi le domaine militaire et le recours aux forces armées lorsque cela est nécessaire. La sécurité sociétale couvre « le maintien, au sein de conditions acceptables de progrès, des modes linguistiques traditionnels, de la culture et de la religion, de l'identité nationale et des coutumes »<sup>3</sup>.

1. Selon Barry Buzan, les « principaux facteurs qui affectent l'intensité de la menace sont la spécificité de son identité, sa proximité géographique et spatiale, la probabilité qu'elle se manifeste, le poids de ses conséquences et son amplification éventuelle par des circonstances historiques » ; B. Buzan, *op. cit.*, 1991, p. 134.

2. La phrase est de Hans Jonas, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. Jean Greisch, Paris, Cerf, 1990.

3. B. Buzan, *op. cit.*, 1991, p. 19.

La « sectorisation », ou l'analyse par secteurs, est une méthode dont les premiers développements sérieux remontent à la publication de *The Logic of Anarchy: Neorealism to Structural Realism* par B. Buzan, Charles A. Jones et Richard Little en 1993<sup>1</sup>. Elle est une façon d'analyser le système international par volet d'activité<sup>2</sup>. Chaque secteur apporte un éclairage particulier sur la sécurité nationale, et la nature de la menace varie à l'intérieur de chaque secteur et affecte la sécurité de l'acteur étatique d'une manière spécifique<sup>3</sup>. Les secteurs ne sont pas des sous-systèmes, mais des lentilles analytiques à travers lesquelles le chercheur enquête sur l'état de tout le système par rapport à un référent donné. De plus, la sectorisation permet d'avoir une image approfondie de tout le système à travers une lentille sélectionnée. La métaphore de la lentille est très utile<sup>4</sup>. En effet, « la fonction des secteurs est identique à celle des lentilles : chacune donne une vision de l'ensemble qui insiste sur certaines caractéristiques, néglige d'autres, et parfois même les occulte »<sup>5</sup>. Enfin, la sectorisation permet, dans une large mesure, de maîtriser la profusion des variables.

Mais il y a un piège auquel ni Kenneth N. Waltz, ni Alexander Wendt n'ont échappé, celui de prendre le secteur pour le système<sup>6</sup>. Il est assez étonnant de voir comment un ouvrage tel que *Theory of International Politics*, bien qu'ancré dans la microéconomie, ne parle pas vraiment de ce secteur, sauf parfois dans la partie consacrée aux dangers liés à l'interdépendance<sup>7</sup>. Le biais néoréaliste et constructiviste consiste donc dans la tentation d'inférer, de tirer des conclusions et, par conséquent, de réifier la lentille en la prenant pour le tout systémique. En d'autres termes, le système politique international n'est pas le seul angle d'analyse de la réalité internationale, les autres secteurs apportant un éclairage particulier. Une approche qui occulterait la richesse potentielle de ces secteurs serait réductionniste<sup>8</sup>. Elle prendrait l'abstrait pour le concret, la partie pour le tout. Les secteurs forment un réseau d'intelligibilité de la scène internationale et, à ce titre, sont *indissociables*<sup>9</sup>. Les familiers du réalisme structurel auront perçu la faille : « Comment la division verticale du système en secteurs et la division horizontale des niveaux systémiques d'analyse interagissent-elles ? Les niveaux d'analyse sont-ils définis par rapport à l'ensemble du système, ou alors, en relation à un secteur particulier ? »<sup>10</sup> Ces questions ne peuvent être résolues en quelques paragraphes. Il nous faut simplement noter que les secteurs et les niveaux d'analyse ne sont rien d'autre que des « synopses » analytiques. À cet égard, la discussion précédente peut être résumée dans le tableau conceptuel ci-contre.

Le schéma s'organise en deux grands axes, vertical et horizontal. Le premier délimite les niveaux d'analyse et le second porte sur les secteurs saillants pour la sécurité nationale en général, et en rapport aux dynamiques *sub-* et *supra-*nationales en parti-

1. Barry Buzan, Charles A. Jones, Richard Little, *The Logic of Anarchy: Neorealism to Structural Realism*, New York, Columbia University Press, 1993.

2. Voir B. Buzan, O. Waever, J. de Wilde, *op. cit.*, 1998, p. 7-8.

3. B. Buzan, *op. cit.*, 1991, p. 115 et s.

4. Charles A. W. Manning, *The Nature of International Society*, Londres, G. Bell & Sons / London School of Economics, 1962, p. 2 et s.

5. B. Buzan, C. A. Jones, R. Little, *op. cit.*, 1993, p. 31.

6. Voir Kenneth N. Waltz, *Theory of International Politics*, New York, McGraw Hill, 1979.

7. *Ibid.*, p. 142-160.

8. Voir Edward A. Kolodziej, « What is Security and Security Studies ? », *Arms Control Today*, avril 1992, p. 1-31.

9. « Indissociables » ne veut pas dire qu'on ne peut pas les « distinguer » analytiquement comme nous l'avons fait.

10. B. Buzan, C. A. Jones, R. Little, *op. cit.*, 1993, p. 32.

TABLEAU 1. — « Cartographie » des études de sécurité

ÉLARGIR ⇒ APPROFONDIR ↓		Les secteurs de la sécurité			
		Écono- mique	Environ- nemental	Politico- militaire	Sociétal
Niveaux d'analyse	Global Régional International National Local Individuel				

culier. Il reprend les termes d'« élargissement » pour les secteurs et d'« approfondissement » pour les niveaux, afin de montrer qu'il y a un écart par rapport au néoréalisme de type waltzien, marqué par un réductionnisme politico-militaire scruté sous un angle exclusivement systémique. En pratique, chaque niveau peut être analysé transversalement ou se focaliser sur un seul secteur, selon les exigences empirico-théoriques du moment et de l'objet d'étude.

#### LE REJET DU POSITIVISME OU LES ALÉAS D'UNE ÉPISTÉMOLOGIE REPENSÉE

Lors de l'élucidation conceptuelle de la sécurité nationale à travers la « sectorisation », le réalisme structurel nous a servi de grille analytique. Mais il ne nous a pas dit pourquoi un élément du secteur est plus important qu'un autre. Qu'est-ce qui fait qu'il est un point vital ? Qu'est-ce qui discrédite les autres points vulnérables du secteur d'avoir ce même statut d'élément vital dont le basculement devient un enjeu de sécurité nationale ? Aucune réponse ne peut être directement apportée par le réalisme structurel. Reportons-nous alors à A. Wolfers et établissons le lien avec la construction sociale de la menace et du savoir portant sur celle-ci, deux éléments qui placent les études contemporaines de sécurité dans une optique postpositiviste<sup>1</sup>.

Reprenons la définition suivante : « Dans un sens objectif, la sécurité mesure l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises ; dans un sens subjectif, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées. »<sup>2</sup> Dans cette définition, l'idée de « valeurs acquises » apparaît cardinale. Si nous reformulons la définition de A. Wolfers de la façon suivante : quelle que soit l'unité d'analyse (individu, État, région, globe), la sécurité peut être abordée subjectivement et/ou objectivement. Du point de vue objectif, elle désigne l'absence de menace portant sur des valeurs socialement construites et réifiées. Du point de vue subjectif, elle est la minimisation d'un danger affectant ces valeurs. Il ressort de cette formulation que la sécurité est d'abord

1. Sur les conséquences méthodologiques du postpositivisme en sciences sociales en général, voir Larry Laudan, *Beyond Positivism and Relativism. Theory, Method, and Evidence*, Boulder (Col.), Westview Press, 1996.

2. A. Wolfers, *op. cit.*, 1962, p. 150.

ce que les acteurs en font<sup>1</sup>. C'est l'interaction avec le monde physique et avec les autres acteurs qui objective une situation comme question de sécurité. En d'autres termes, l'ontologie des relations internationales – de quoi elles sont faites – est d'abord un construit intersubjectif. De même, sans aucun doute, l'épistémologie de cette sphère de réflexion – comment étudie-t-on les relations internationales – est faite de pratiques socialement construites. Ce qui, finalement, réinscrit le politologue dans son objet d'étude sans toutefois le faire fusionner avec celui-ci, en lui procurant néanmoins un surcroît de responsabilité qui avait déserté la candeur d'une science réaliste de la politique internationale détachée de ses objets d'étude (acteurs internationaux et leurs interactions), existant *a priori* et précédant tout savoir s'y référant. Il s'agit ici d'un tournant épistémologique en faveur du postpositivisme. Ce virage anti- ou postpositiviste critique fondamentalement la notion d'objectivité de base comme étant très ruineuse pour la recherche scientifique, cela pour au moins deux raisons : il n'existe pas de monde social objectif, réifié et qui demeure passif sous l'effet de l'activité théorique du chercheur, la rationalité n'est pas transcendantale, mais contextuelle ; par ailleurs, la théorie est factuellement inscrite étant donné qu'elle participe à la construction de la réalité sociale selon le bel aphorisme de Robert Warburton Cox, « une théorie est toujours pour quelqu'un et sert un but précis »<sup>2</sup>. La théorie, contrairement à ce qu'affirme le positivisme, définit la réalité sociale et « toutes les formes de vie sociale sont partiellement constituées à travers la connaissance que les acteurs en ont »<sup>3</sup>. Le positivisme est donc remis en cause dans les études de sécurité parce que « les idées, les mots et le langage ne sont pas des miroirs de la réalité qui copient un monde "réel" ou objectif [...], mais des instruments qui permettent d'appréhender le monde. En conséquence, il y a un lien substantiel entre épistémologie et [...] politique »<sup>4</sup>.

Cependant, le postpositivisme n'est pas exempt de critiques, parfois très acerbes. Nous en retiendrons deux dont la portée nous semble plus pertinente parce qu'elles remettent en cause le prétendu chorus qui existerait au sein de l'ensemble postpositiviste. Le premier grief ressortit à la myriade d'écoles qui sont regroupées au sein de ce groupe épistémologique. En d'autres termes, le postpositivisme serait un concept fourre-tout, une famille théorique hétérogène à l'intérieur de laquelle on pourrait ranger à la fois le constructivisme, le postmodernisme, la théorie critique et même les études féministes de la sécurité. De fait, si les trois derniers courants théoriques sont postpositivistes au sens propre du terme, le constructivisme est beaucoup plus difficile à classer. Celui-ci intègre certes les deux axiomes centraux du postpositivisme – en l'espèce, l'ontologie de la construction sociale de la réalité et l'épistémologie de la construction sociale de la connaissance – mais reste significativement rationaliste en ce que le référent de la sécurité – ce qui doit être sécurisé – est donné *ex ante*, avec un stock d'intérêts arrêtés l'habilitant à déterminer un ensemble de dangers présociaux, c'est-à-dire existant avant toute interaction<sup>5</sup>. En

1. Alexander Wendt, « Anarchy is What States Make of It. The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, vol. 46, printemps 1992, p. 391-426.

2. Robert Warburton Cox, Timothy J. Sinclair, *Approaches to World Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 87.

3. Anthony Giddens, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1990, p. 38. Voir également Marysia Zalewski, Cynthia Enloe, « Questions About Identity in International Relations », in Ken Booth, Steve Smith (eds.), *International Relations Theory Today*, Cambridge, Polity Press, 1995, p. 299.

4. Mark A. Neufeld, « Reflexivity and International Relations Theory », in Claire Turenne Sjolander, Wayne S. Cox (eds.), *Beyond Positivism : Critical Reflections on International Relations*, Boulder (Col.), Lynne Rienner, 1994, p. 15.

5. Stefano Guzzini, « A Reconstruction of Constructivism in International Relations », *European Journal of International Relations*, vol. 6, n° 2, juin 2000, p. 147-182 ; K. Krause, « Critical Theory and Security Studies : The Research Programme of "Critical Security Studies" », *op. cit.*, p. 298-333.

réalité, et dans le prolongement de cette limite, le constructivisme néglige le déploiement de la connaissance par les acteurs qui l'ont socialement échafaudée<sup>1</sup>. La seconde critique peut être qualifiée de « nominaliste ». Par exemple, l'expression « théorie critique » désigne deux courants de recherche différents dont l'usage et l'affiliation dépendent du lieu géographique de rédaction. En Europe, la théorie critique est très éclectique et renvoie à des théories et à des approches qui sont plus ou moins postpositivistes ou qui pratiquent volontiers le postpositivisme à la carte. Elle inclut alors « la famille des théories telles que les postmodernistes (Ashley, Walker), les constructivistes (Adler, Kratochwil, Ruggie, et maintenant Katzenstein [Wendt]), les néo-marxistes (Cox, Gill), les féministes (Peterson, Sylvester) et bien d'autres »<sup>2</sup> En revanche, lorsque l'on parle de théorie critique en Europe, il s'agit de l'antithèse de la théorie traditionnelle (positiviste) telle que développée par l'école de Francfort (Max Horkheimer, Theodor W. Adorno), prolongée et déployée aujourd'hui par Jürgen Habermas, Axel Honneth et Andrew Linklater<sup>3</sup>. C'est ce second sens qui est, à notre avis, plus philosophiquement viable pour les Relations Internationales en tant que discipline en quête de cohérence théorique et conceptuelle, en ce qu'il lie la théorie critique à trois dimensions : la normativité, la praxéologie et la sociologie, qui donne à celle-ci un rôle social plus marqué, libéré de ses chimères encastrées dans les vœux de neutralité épistémologique et ontologique.

#### LES SOURCES DES POLITIQUES DE SÉCURITÉ NATIONALE

En faisant abstraction des États totalitaires, à même de vivre en relative autarcie politique, et des périodes conjoncturelles durant lesquelles le processus décisionnel se fait sous la pression du temps qui entraîne une exacerbation du stress susceptible d'altérer significativement les capacités de jugement des politiques, on peut, à titre résolutoire, poser que la conduite des affaires liées à la sécurité nationale est tributaire d'au moins deux catégories de facteurs, externes et internes, dont l'équilibre négocié forme le cœur des politiques de sécurité. Le cadre externe est à la fois une force de conditionnement des politiques de sécurité et une source d'alliés potentiels. Quant au contexte interne, il permet de comprendre pourquoi des acteurs placés dans des circonstances similaires agiront différemment, mais aussi de déceler les constantes qui guident l'action d'un État donné. Le développement qui va suivre vise à compléter le cadre analytique que nous essayons d'esquisser, en procédant de façon schématique<sup>4</sup>.

1. Javier Lezaun, « Limiting the Social : Constructivism and Social Knowledge in International Relations », *International Studies Review*, vol. 4, n° 3, 2002, p. 232.

2. Alexander Wendt, « Constructing International Politics », *International Security*, vol. 19, n° 1, 1995, p. 71.

3. Sur la lecture européenne de la sécurité critique, voir surtout Richard Wyn Jones, *Security, Strategy, and Critical Theory*, Boulder (Col.), Lynne Rienner, 1999. Quant au versant américain, le texte classique demeure la collection de contributions que l'on trouve chez Keith Krause, Michael Charles Williams (eds.), *Critical Security Studies : Concepts and Cases*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1997. À la lecture, dans *Théories de la sécurité* de C.-P. David et J.-J. Roche, *op. cit.*, c'est la conception américaine qui prévaut.

4. Cette section doit beaucoup au travail de John S. Duffield, *World Power Forsaken : Political Culture, International Institutions, and German Security Policy After Unification*, Stanford (Ca.), Stanford University Press, 1998 p. 13-39.

### *Les sources externes*

*La structure du système international* affecte les politiques de sécurité de trois façons distinctes. Tout d'abord, elle permet aux États de déceler les éventuels problèmes sécuritaires qui pourraient être causés par la prépondérance de la stratégie offensive au sein du système international, soit tout simplement par le syndrome dit de la « contiguïté géographique », conséquence de l'instabilité inhérente à un État voisin. Par ailleurs, la structure du système international détermine l'ampleur et la proximité temporelle de la matérialisation d'une menace en inspectant les capacités militaires des États ennemis. Enfin, elle conditionne les réponses à apporter aux dangers qui se posent, en gouvernant par exemple les types de ripostes possibles, le choix final étant basé sur une évaluation des gains relatifs à la nature de la stratégie adéquate, qui échappe difficilement au dilemme suivant : recourir à une alliance ou entreprendre une action isolée dont les coûts seront supportés par un budget propre.

*Les institutions internationales.* Nous entendons par « institution » une structure intégrée d'identités et d'intérêts qui tend asymptotiquement vers la stabilité<sup>1</sup>. Dans ce sens, des textes tels que les Strategic Arms Limitation Talks (SALT) I et II ou encore les organisations internationales sont tous des institutions, à des niveaux de sophistication distincts. En matière de sécurité, les régimes et les communautés de sécurité (Organisation du traité de l'Atlantique Nord, OTAN, Communauté de développement de l'Afrique australe, SADC) ont pour rôle principal de réguler les interactions entre membres, d'une part, et entre l'institution comme un tout et l'extérieur, d'autre part. De plus, les institutions sont en général des structures contraignantes, car le *membership* constitue une sorte d'insertion structurelle – consciente ou non – qui favorise, *de facto*, un contrôle mutuel entre membres<sup>2</sup>. Enfin, contrairement aux apparences, contrevenir à l'une des règles régulatrices<sup>3</sup> cardinales d'une institution n'est jamais sans risque : cela nourrit notamment une rancœur de la part des autres parties à l'institution, une perte des bénéfices qui étaient associés au *membership*, une baisse de la réputation ou, pire, la soumission à des actions coercitives lorsque cela est politiquement et économiquement possible.

### *Les sources internes*

*La puissance nationale* différencie les États en fonction de leurs aptitudes à mener une ou plusieurs politiques sécuritaires. La puissance nationale dépend surtout de trois catégories de facteurs : ce sont, tout d'abord, les ressources matérielles et non matérielles disponibles au sein du territoire national, elles-mêmes soumises aux conditions économiques, démographiques, géographiques et technologiques ; la capacité de l'État à prélever ces ressources pour conduire des politiques adaptées aux besoins nationaux ; et enfin la capacité de l'entité étatique à gérer des exigences opposées pesant sur l'allocation des ressources nationales disponibles. Par ailleurs, dans un sens quelque peu différent, la puissance nationale ou son expression dépendent forte-

1. John G. Ruggie, « What Makes the World Hang Together ? Neo-utilitarianism and the Social Constructivist Challenge », *International Organization*, vol. 52, automne 1998, p. 855-885.

2. Amartya Sen, « Goals, Commitment, and Identity », *Journal of Law, Economics, and Organization*, vol. 1, n° 2, 1985, p. 341-355.

3. Les règles régulatrices s'opposent aux règles constitutives en ce que les premières ont pour rôle d'harmoniser le développement d'une activité alors que les secondes ont un statut plus fondamental parce qu'elles sont endogènes au déroulement de l'activité désignée. Elles « créent la possibilité » même de l'activité. La première formulation de cette distinction est le fait de John R. Rawls, « Two Concepts of Rules », *The Philosophical Review*, vol. 64, n° 1, 1955, p. 3-33 ; John R. Searle a amplifié ce travail dans *La construction de la réalité sociale*, trad. Claudine Tiercelin, Paris, Gallimard, 1998.

ment de la cohésion sociale du pays. Un État engoncé dans une fracture sociétale constitue une double menace, interne et externe. Sur le plan interne, lorsqu'un État rencontre des demandes de reconnaissance politique identitaire assorties de revendications territoriales, il est souvent enclin à user de la force militaire au nom de la survie nationale. La redéfinition de l'espace et des composantes nationales est toujours vécue comme un pas vers l'émiettement menaçant la survie ontologique de l'entité étatique. Sur le plan externe, deux cas méritent d'être précisés. D'une part, si l'État fait usage de la force, le flot de réfugiés qui s'ensuit peut, dans le court ou le long terme, poser des problèmes de sécurité aux niveaux nationaux et/ou régionaux. D'autre part, un État contesté à l'intérieur pour des raisons de déficit de légitimité ou d'échec de politique sociale, par exemple, peut provoquer une crise ou une guerre de diversion externe afin de mobiliser les ressources matérielles et non matérielles pour un objectif défini comme étant supérieur aux querelles internes du moment.

*Les prédispositions nationales* sont des variables qui permettent de déterminer quelles politiques de sécurité un État sera disposé à adopter nonobstant sa puissance et quel que soit le problème de sécurité qui se pose. Ces prédispositions nationales peuvent être idéelles ou institutionnelles.

La source idéale la plus marquante est la culture stratégique d'un État. Paraphrasant Clifford Geertz<sup>1</sup>, Alastair Iain Johnston dépeint la culture stratégique comme « un système intégré de symboles (c'est-à-dire d'axiomes causals, de langages, d'analogies, de métaphores, etc.), qui agissent afin d'établir des préférences stratégiques étendues et durables, en formulant des conceptions sur le rôle et l'efficacité de la force militaire dans les affaires politiques interétatiques, et en revêtant ces conceptions d'une aura d'objectivité telle que ces préférences stratégiques semblent exceptionnellement réalistes et efficaces »<sup>2</sup>. La stratégie, en tant que « système de symboles », revêt deux dimensions. La première (idéelle ou théorique) consiste en des hypothèses concernant, d'une part, le rôle de la guerre dans les affaires humaines – aberrante ou inévitable – et, d'autre part, l'efficacité de l'usage de la force, ce qui englobe la capacité d'en contrôler les résultats, d'éliminer les menaces et d'évaluer les conditions qui rendraient l'usage de la force tout à fait légitime. Ces deux éléments – rôle de la guerre dans les affaires humaines et efficacité de l'usage de la force – constituent le paradigme central, c'est-à-dire une collection de méthodes de recherche utilisées pour « guider la sélection de stratégies afin de résoudre les problèmes durant une période de temps spécifiable »<sup>3</sup>. Le second versant de la culture stratégique – opérationnel – recouvre les options stratégiques les plus efficaces – qui ne sont pas nécessairement les plus efficaces – pour faire face à l'environnement menaçant, tel que défini par le paradigme central. C'est également à ce niveau opérationnel que la culture stratégique commence à avoir un effet substantiel sur le comportement des acteurs.

Les composantes essentielles de la culture stratégique apparaissent sous la forme d'un ensemble hiérarchisé de préférences de grandes stratégies, qui sont consistantes à travers les objets d'analyse et persistent à travers le temps<sup>4</sup>. Ces composantes, ajoute A. I. Johnston, ne sont pas nécessairement sensibles à des variables « non culturelles », telles que la technologie, la menace, l'organisation, etc. Un État ou un

1. Clifford Geertz, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973, p. 90.

2. Alastair Iain Johnston, « Cultural Realism and Strategy in Maoist China », in Peter J. Katzenstein (ed.), *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996, p. 222.

3. Les leaders individuels peuvent être conscients ou non de l'influence d'un paradigme dominant sur les choix stratégiques.

4. Voir Aaron B. Wildavsky, « Choosing Preferences by Constructing Institutions : A Cultural Theory of Preference Formation », *American Political Science Review*, vol. 81, n° 1, 1987, p. 3-20.

groupe d'États qui opte pour une confiance absolue en l'usage de la force penche pour une stratégie de type offensif (point A sur le schéma du paradigme central représenté ci-dessous) : c'est la stratégie de type « réaliste dur » ou encore celle dite du « si tu veux la paix, prépare la guerre ». À l'opposé, se situe une stratégie de type idéaliste, favorisant l'accommodation et la négociation diplomatiques.

La hiérarchisation des préférences stratégiques permet de tester la consistance de la culture stratégique à l'intérieur des systèmes et, par ricochet, entre différents systèmes se référant à différentes sociétés<sup>1</sup>. La classification des préférences permet alors de juger de la consistance des choix politiques à travers le temps et les objets analysés. L'inconsistance de ces préférences stratégiques doit permettre de conclure à l'inexistence d'une culture stratégique. De plus, cette méthode permet de prévoir le comportement d'un acteur en fonction de la culture stratégique que l'on a identifiée. En d'autres termes, cette façon de concevoir la culture stratégique lui confère un caractère falsifiable que les traditions antérieures avaient largement négligé<sup>2</sup>.

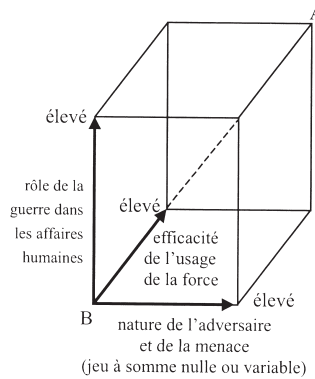


Fig. 1. — Le paradigme central selon Alastair Iain Johnston<sup>3</sup>

Les sources institutionnelles des prédispositions nationales sont souvent codifiées dans la constitution ou alors consignées dans d'autres documents officiels tels que les décrets, les lois et les accords gouvernementaux. Ces textes ont pour but d'assurer la légalité des décisions prises, mais ils constituent une variable négligeable lorsqu'il s'agit véritablement de spécifier l'influence des sources institutionnelles des prédispositions nationales sur une décision relative à la sécurité. Cela est dû au fait que ces textes sont interprétés différemment selon la mouvance politique au pouvoir au moment de la prise de décision. À cet égard, les organes de décision, surtout administratifs, pourraient jouer

1. A. I. Johnston, « Cultural Realism and Strategy in Maoist China », in P. J. Katzenstein (ed.), *op. cit.*, p. 224. Voir aussi David J. Elkins, Richard E. Simeon, « A Cause in Search of Its Effects, or What Does Political Culture Explain », *Comparative Politics*, vol. 11, n° 2, 1979, p. 133. Sur quelques études empiriques, voir, par exemple, Elizabeth Kier, « Culture and Military Doctrine : France Between the Wars », *International Security*, vol. 19, n° 4, 1995, p. 65-93 ; Thomas U. Berger, *Cultures of Antimilitarism : National Security in Germany and Japan*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins University Press, 1998 ; Bruno Colson, *La culture stratégique américaine. L'influence de Jomini*, Paris, Economica-ISC, 1993.

2. Voir Jeffrey S. Lantis, « Strategic Culture and National Security Policy », *International Studies Review*, vol. 4, n° 3, 2002, p. 87-113.

3. A. I. Johnston, « Cultural Realism and Strategy in Maoist China », in P. J. Katzenstein (ed.), *op. cit.*, p. 224.

un rôle plus crucial en la matière. En effet, la routine bureaucratique, lorsqu'elle est suffisamment consolidée, peut devenir une lentille structurante, interprétative et/ou déformante à travers laquelle les décideurs « lisent » la réalité politique. Par ailleurs, les missions, les fonctions et le statut de ces organes peuvent favoriser telle politique plutôt qu'une autre, dans un contexte traversé par des luttes entre divers services impliqués dans la prise de décision. Les médias, les complexes industriels liés à la sécurité et la société civile peuvent également intervenir dans ce « champ » d'intérêts très contestés<sup>1</sup>.

*Les processus politiques.* Leur poids sur la définition des politiques de sécurité nationale dépend de trois facteurs majeurs. Tout d'abord, il dépend de la structure formelle des institutions décisionnelles, à savoir si ces dernières sont centralisées ou décentralisées. Et, s'il en existe plusieurs, quel est le rapport entre les organes de prise de décision ? Ensuite, en ce qui concerne la distribution des élites influentes sur l'échiquier politique, cette variable est plus lourde dans les pays ayant une culture stratégique exsangue ou simplement inexistante. Dans ce cas, la décision est le résultat de négociations intragouvernementales et, dans le contexte des gouvernements de coalition, la politique de sécurité se joue à l'interface des marchandages entre partis politiques et membres du gouvernement. Des pays tels que la Belgique et l'Italie illustrent bien cet état de fait. Enfin, les normes et les règles procédurales qui gouvernent les mécanismes décisionnels jouent un rôle de boussole lorsque le pouvoir est décentralisé et que, simultanément, les différents organes chargés de construire les politiques de sécurité nourrissent des objectifs contradictoires. Les règles procédurales viennent alors hiérarchiser les organes de décision et réguler, de ce fait, les rapports entre ceux-ci.

Le tableau analytique qui résulte de cet article peut se décliner en quatre points : les niveaux d'analyse (individu, État, nation, globe) ; les secteurs (économique, social, politico-militaire, environnemental) ; les sources pertinentes susceptibles d'influer sur les politiques de sécurité nationale (externe, interne) ; et la méthode d'analyse orientée vers le postpositivisme. Au total, et en reformulant les points ci-dessus, quatre questions interconnectées devraient guider l'étude des problèmes de sécurité. La sécurité de qui ou de quoi ? Il s'agit de déterminer le référent adéquat ou le sujet de la sécurité. La sécurité par rapport à quelle menace ? Il s'agit ici de définir quelle en est la source principale, quel est l'objet de la menace et quels sont les éléments pouvant affecter la perception de la menace. Tout cela n'a de sens et de valeur heuristique que si l'on a préalablement répondu à la question suivante, à savoir s'il s'agit d'un processus de *sécuritisation* ou d'une démarche de *sécurisation*. Ensuite, la sécurité par quels moyens (et à quel prix) ? Doit-on favoriser l'usage de la force, de la sanction ou leur préférer la négociation<sup>2</sup> ? Enfin, quelles sont les sources – internes et externes – qui affectent les politiques de sécurité de l'État étudié ?

TABLEAU 2. — Sécurité : référent et objet

RÉFÉRENT	Individu	Collectivité	État	Global
CONTENU	Bien-être <sup>1</sup>	Identité	Souveraineté	Écosystème

1. Le bien-être est abordé au sens large. Il peut être économique, social ou culturel.

1. Sur l'influence des complexes militaires, voir Barry Buzan, *An Introduction to Strategic Studies : Military Technology and International Relations*, Londres, Macmillan, 1987.

2. D. A. Baldwin, « The Concept of Security », *op. cit.*, p. 5-26.

Cependant, la priorité lexicale et analytique accordée au niveau national de la sécurité doit tenir compte du fait que la sécurité endogène à un secteur n'égalera jamais celle accomplie dans un autre en vertu du coût marginal que cela entraîne. Il y a donc un déséquilibre intrinsèque au sein de la sécurité nationale étant donné que le degré de sécurité atteint à l'intérieur d'un secteur se fait au détriment des investissements dans un autre. En définitive, le degré de sécurité nationale d'un acteur sera souvent fonction de l'équilibre entre la « somme totale » de sécurité à travers les secteurs et la pression exercée par le système international sur chacun de ceux-ci. Toutefois, le caractère équivoque de la position de l'État dans le système international contemporain, entre référent et instrument de sécurité, obscurcit et rend incertaine la réponse aux questions conceptuelles que nous avons évoquées : la sécurité de qui ou de quoi (individu, État, collectivité, global), et la sécurité pour quelles « valeurs » (bien-être, souveraineté, identité, écosystème) ? Dès lors, il est probable que la technique qui permet de déterminer ces deux principaux volets de travail et leur contenu avec le moins de risques est logée dans leur contextualisation et dans une prise en compte des niveaux analytiques qui structurent en retour ce contexte.